



Aix en Provence, le 18 septembre 2014

Protocole : des avancées significatives pour les attachés d'ici à fin 2014

En attendant la prochaine réunion du comité de suivi du protocole le 14 octobre, le SNICAC vous informe de l'avancée des dossiers concernant les attachés.

1 – MESURES INDEMNITAIRES

Suite à l'intervention de FO auprès du cabinet du Secrétaire d'Etat, le versement très attendu par les agents des mesures indemnitaires liées au protocole 2013 sera fait **en totalité sur la paye du mois de novembre** – à l'exception d'attachés dont l'indemnitaire est suffisamment élevé dans les plafonds pour ne pas permettre un versement en une fois, et notamment certains analystes, pour lesquels le rattrapage sera fait en deux temps.

Ce versement sera pour les attachés de **1 400 € bruts** (plus de 1 250 € nets après CSG et CRDS) : 50 € depuis le 1^{er} janvier 2013, et 50 € de plus depuis le 1^{er} juillet 2014. Dans le contexte RH actuel à la fonction publique, ce montant n'a rien d'anecdotique, en témoignent les difficultés à obtenir leur validation par Bercy.

Il est regrettable de voir certains critiquer le calendrier de ce versement, parce qu'il est préalable aux élections. Toujours pragmatique et loin des polémiques pré-électorales, **le SNICAC a poussé pour une mise en paie le plus tôt possible**, afin d'une part d'éviter aux agents une fiscalité désavantageuse en cas de versement total sur l'année 2015, et d'autre part de donner à tous un bol d'air avant les fêtes de fin d'année.

Les avancements de grade et d'échelon en souffrance seront **versés sur la paie de septembre**.

2 – RIFSEEP

Le décret n° 2014-513 20 mai 2014 institue un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Celui-ci devra se substituer progressivement à la prime de fonctions et de résultats (PFR) courant 2015.

Le **GT RIFSEEP DGAC**, se réunira pour la première fois **le jeudi 16 octobre 2014**.

Le SNICAC mettra toute son expérience et son expertise pour s'assurer que le passage à ce nouveau régime indemnitaire soit favorable aux agents.



3 – CIGeM

Le décret **d'adhésion au CIGeM est en cours** de négociation pour une mise en œuvre en 2015.

Point important négocié par le SNICAC, **la DGAC reste autorité de gestion y compris des attachés en poste à l'ÉNAC et à Météo France**, et nous gardons notre propre CAP.

L'accès au grade d'attaché d'administration hors classe (GRAF HEA) est subordonné à deux conditions :

- la première est d'être attaché principal, au 6ème échelon, au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la promotion est prononcée ;
- la seconde condition suppose l'occupation préalable (pendant 4 ans sur les 10 dernières années jusqu'au 31 décembre 2016, pendant 6 ans à compter de cette date) d'un emploi fonctionnel ou, pour les attachés principaux qui n'ont pas été détachés sur un emploi fonctionnel, d'avoir occupé au préalable, certaines fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilités. Ces fonctions sont définies pour tous les attachés d'administration de l'Etat, dans l'arrêté générique du 30 septembre 2013. La DGAC et Météo France, publieront par ailleurs des arrêtés fixant les fonctions spécifiques permettant l'accès à ce 3^e grade.

La première CAP nommant les agents au 3^e grade Hors Classe devrait se dérouler au printemps 2015.

Les agents nommés dans le 3^e grade libéreront alors leur emploi fonctionnel.

Le SNICAC est particulièrement attentif aux **mesures transitoires** prévues (**taux promus / promouvables** pour le principalat notamment), ainsi qu'à la rédaction du **texte listant les fonctions éligibles au troisième grade** à accès fonctionnel (21 agents en 2015, 27 en 2016, 31 au total en 2017). Nous défendrons un texte se rapprochant le plus près possible de celui des conseillers.

4 - CONSEILLERS D'ADMINISTRATION

Suite au dernier protocole, 24 emplois supplémentaires de conseillers (16 niveau 1015, 8 HEA) seront créés. La décision listant les fonctions éligibles à « emploi fonctionnel » sera présentée en GT le 13 octobre prochain, avec l'objectif d'une publication au JO en novembre 2014. Tous les agents sur un emploi fonctionnel seront nommés au 1^{er} janvier 2015 au plus tard.

Régulièrement reçu par l'administration, le SNICAC demande que **les agents d'ores-et-déjà sur liste d'attente soient prioritaires**. Nous défendons également, dans la rédaction de l'arrêté liste, un raisonnement par **fonctions génériques d'encadrement** (chef de bureau, de service administratif, adjoint à un chef HEA ou de corps A+), mais également la **valorisation des fonctions d'expertise** de haut niveau, et notamment les postes en recouvrement avec les corps techniques A et A+.

Au total, entre les emplois fonctionnels et le GRAF, **113 attachés seront sur un emploi à indice terminal 1015 (62 conseillers, 25 GRAF) ou HEA (20 conseillers, 6 GRAF) en 2017**, soit 37 % du corps et plus de la moitié des principaux. Des chiffres sans équivalent dans tout autre corps administratif de la fonction publique.

Majoritaire chez les attachés depuis sa création, le SNICAC met toute son énergie à leur service.
Vous êtes seuls juges des résultats obtenus au bénéfice de tous !

MERCI DE VOTRE CONFIANCE TOUJOURS RENOUVELÉE

CAP INTERMEDIAIRE LE 2 OCTOBRE 2014

